



MON LITTORAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

40 500

hectares protégés sur 79 sites
dont 1230 ha de Domaine
public maritime et 16 %
de linéaire côtier protégé.

5 000

hectares exploités
(agriculture,
élevage,
apiculture...).

40 000

hectares
supplémentaires à
protéger à l'horizon
2050.

56 GESTIONNAIRES

37 communes ou
intercommunalités
2 départements
2 syndicats mixtes
6 établissements publics
9 associations.

Chiffres 2018 hors lacs

Vieux salins, Hyères (Var)

LA NÉCESSAIRE INTERVENTION FONCIÈRE

SANS DOUTE L'UN DES PLUS RICHES DE FRANCE SUR LE PLAN PAYSAGER, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE, LE LITTORAL DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PARTICULIÈREMENT CONVOITÉ EST AUSSI LE PLUS MENACÉ. NOTRE MISSION EST DE PRÉSERVER SA DIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE ET DE PRÉVENIR SA BANALISATION.

Le Conservatoire du littoral est un Établissement public d'État qui achète depuis 1975 des terrains pour les préserver irréversiblement et en permettre le libre accès. Ces terrains sont restaurés et aménagés pour maintenir la richesse biologique, esthétique et identitaire du littoral. La gestion et l'animation de ces sites, l'accueil et leur surveillance est confiée aux collectivités territoriales, à des établissements publics, ou des associations environnementales.

QUI SOMMES-NOUS ?

LA DÉLÉGATION DE RIVAGES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR BASÉE À AIX-EN-PROVENCE INTERVIENT SUR LES TROIS DÉPARTEMENTS CÔTIERS, BOUCHES-DU-RHÔNE, VAR ET ALPES-MARITIMES.

L'action du Conservatoire du littoral et des gestionnaires est confortée par le soutien pérenne des collectivités régionale et départementales. Ces soutiens - ainsi que ceux des fonds de l'Etat, de l'Europe et des mécènes - permettent la réalisation de projets d'envergure. Le Conservatoire du littoral bénéficie également d'un accord cadre avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la conservation des zones humides littorales.

Ainsi, chaque année, tous partenaires confondus, autour de 15 millions d'euros sont mobilisés sur l'ensemble des sites de la région (gestion courante et travaux), dont environ 10 % provenant du budget du Conservatoire.



Port d'Alon - Nartette, Saint-Cyr-sur-Mer



Flamant rose

LA STRATÉGIE FONCIÈRE 2015-2050

Afin d'atteindre la préservation du « tiers naturel » du littoral, l'objectif fixé à l'échéance 2050 prévoyait l'acquisition de 35 000 ha supplémentaires (25 000 ha dans les Bouches du Rhône, 8 000 ha dans le Var et 2 000 ha dans les Alpes Maritimes).

En outre, l'attribution d'espaces du Domaine public maritime (DPM) de plus de 7500 ha complémentaires est envisagée à la même échéance.

BOUCHES-DU-RHÔNE

NOMBRE DE SITES	34 SITES
SUPERFICIE PROTÉGÉE PAR LE CONSERVATOIRE	33 095 ha
PART DU LINÉAIRE CÔTIER PRÉSERVÉ	23,18 %

PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL

L'importante diversité de ses milieux naturels (cordons dunaires, lagunes, étangs et marais, sansouïres, phragmitaies, ripisylves, falaises, côtes rocheuses, îles, pinèdes, maquis, garrigue, chênaies...) et sa remarquable amplitude d'altitude font de cette région une des plus riches d'Europe sur le plan de la biodiversité.

Mais c'est aussi l'une des plus menacées compte-tenu de la très forte attractivité touristique et résidentielle de son littoral. Aussi, protéger cette biodiversité constitue un enjeu majeur et un défi pour nos sociétés. Reconnus au niveau national et international, de nombreux statuts de protection veillent à la conservation de cette biodiversité. Ainsi, les sites du Conservatoire du littoral en région Provence Alpes-Côte d'Azur couvrent 2 Parcs nationaux (Calanques et Port-Cros), 4 Réserves naturelles nationales (Camargue, Marais du Vigueirat, Coussouls de Crau et Plaine des Maures), 1 réserve naturelle régionale (Marais de l'Illon), 2 Parcs naturels régionaux (Camargue et les Alpilles) et le Parc marin de la Côte Bleue.



Lys maritime



Crau



Phyllodactyle



Tortue d'Hermann



Aigle de Bonelli



Posidonie

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DU RIVAGE

- Accompagner les phénomènes naturels amplifiés par le changement climatique (élévation du trait de côte notamment en Camargue et aux Vieux Salins d'Hyères).
- Accepter les risques naturels tout en veillant à la protection des biens et des personnes (confortement d'éboulements rocheux à certains endroits et recul stratégique de cabanons sur la Côte Bleue).
- Laisser agir la nature autant que faire se peut, tels sont les principes d'action du Conservatoire du littoral pour préserver la richesse et la diversité des espaces naturels littoraux.

LA CAMARGUE, UN MILIEU EXCEPTIONNEL EN EUROPE

Seul véritable delta de France, la Camargue est un « *monument naturel* » mondialement reconnu dont l'équilibre écologique dépend d'une bonne gestion hydraulique. C'est également un territoire à l'identité culturelle fortement marquée par les pratiques traditionnelles camarguaises (pâturages équin et bovins extensifs notamment).

De nombreux programmes de conservation de la biodiversité sont menés par le Conservatoire et ses partenaires : gestion hydraulique adaptative, programmes européens transversaux pour la protection des larvo-limicoles ou des chauves-souris.

VAR (HORS LAC)

ALPES-MARITIMES

TOTAL

35 SITES

10 SITES

79 SITES

5 653 ha

1 640 ha

40 388 ha

13,92 %

0,57 %

16 %

PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LES VALEURS CULTURELLES



Fort de l'Alycastre, Porquerolles

PAR LES ACTIONS DE RECONQUÊTE PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE QU'IL PILOTE SUR DE NOMBREUX SITES, LE CONSERVATOIRE CONTRIBUE À RENDRE À NOUVEAU LISIBLES DES TRACES ET ÉLÉMENTS DE NOS PAYSAGES PARFOIS DISSIMULÉS OU DISPARUS, QUI PARTICIPENT À L'IDENTITÉ DE NOTRE LITTORAL : CORDONS DUNAIRE, SYSTÈMES HYDRAULIQUES, RESTANQUES CULTIVÉES, ...

Le Conservatoire est également propriétaire de centaines de bâtiments au patrimoine architectural varié (dont 12 sont inscrits ou classés au titre des Monuments historiques). Ils font l'objet de programmes de sauvegarde et de restauration en fonction des partenariats mobilisés.

USAGES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Sur le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les activités compatibles avec les missions du Conservatoire sont maintenues voire relancées. Manadiers, bergers, agriculteurs, apiculteurs, sagneurs, pêcheurs, chasseurs, ornithologues, randonneurs... côtoient au quotidien les gardes du littoral. Une centaine de conventions d'usages organise ces activités selon des cahiers des charges spécifiques à chaque site. Les redevances de ces occupations, perçues par les gestionnaires, sont réinvesties dans la gestion du site.



Le Mont-Vinaigrier, Nice

LES PAYSAGES RÉTRO-LITTORAUX DES ALPES MARITIMES À PRÉSERVER



Sur ce littoral le plus urbanisé de France, seuls d'anciens jardins de villégiature, corniches littorales et espaces boisés urbains témoignent de la Côte d'Azur avant l'urbanisation et méritent, à ce titre, d'être protégés pour leur valeur symbolique et culturelle ou pour leur fonction de « poumons verts péri-urbains ». A ces espaces, sont très souvent associés des bâtiments de grande valeur architecturale et historique.





Domaine du Rayol, Rayol-Canadel



Cap Taillat, La Croix-Valmer Ramatuelle



LES MAURES



GÉRER LA FORTE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Cette portion de côte restée relativement préservée du fait d'une situation géographique éloignée des principaux axes autoroutiers (barrière du Massif des Maures), est devenue l'une des plus emblématiques et attractives du tourisme varois.

Des travaux de restauration, de canalisation de la fréquentation et d'accueil du public ont été réalisés avec les équipes gestionnaires de différents sites : sentiers littoraux, restauration des terrains incendiés, aménagement de points d'accueil, meilleure gestion des mouillages...

De belles demeures, construites au début du 20^e siècle, témoignent de ce que furent les anciennes villégiatures sur le littoral varois. Certaines ont été léguées au Conservatoire (Domaine Foncin, Château de la Moutte).

Elles permettent de proposer des activités culturelles et pédagogiques. Au Domaine du Rayol, le visiteur bénéficie de toute une palette d'activités permettant de mieux comprendre les paysages et la végétation méditerranéenne.

GARANTIR ET ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

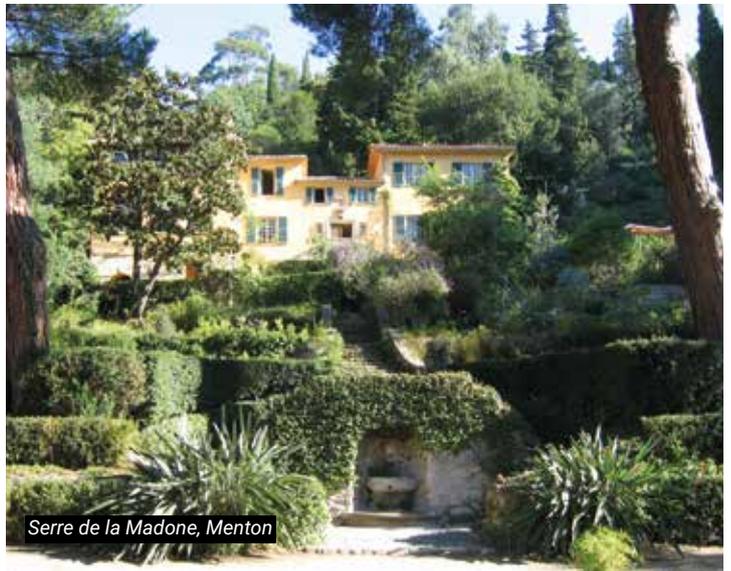
La moitié de la population permanente de la région habite à proximité des côtes, là où se polarise également la forte fréquentation touristique. Les espaces naturels protégés par le Conservatoire du littoral accueillent ainsi chaque année plus de 6 millions de visiteurs.

Cette fréquentation doit donc être organisée pour limiter son impact sur le milieu naturel : sentiers discrets mais incitatifs, protection des zones particulièrement sensibles, maintien d'espaces de tranquillité pour la faune, aménagements d'observatoires et de sentiers pédagogiques, visites

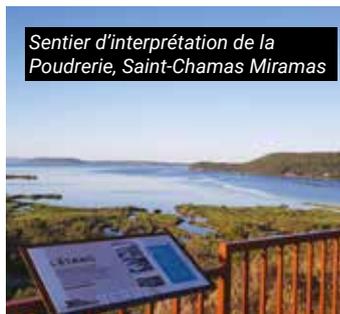
guidées, Maisons de la Nature, etc. sont conçus et mis en place dans le cadre du plan de gestion du site.

Pour la préservation des sites, des paysages et des espèces, les véhicules à moteur, le camping, le caravaning et les manifestations de masse sont interdits. La réglementation de chaque site est rappelée sur les panneaux d'entrée de site, identifiables par l'emblème du Conservatoire : le chardon bleu des dunes.

Les sites accueillent des activités de loisirs, lorsqu'elles sont compatibles avec le respect des paysages, de la biodiversité et des équilibres écologiques.



Serre de la Madone, Menton



Sentier d'interprétation de la Poudrerie, Saint-Chamas Miramas



Domaine Foncin, Cavalaire



LES 79 SITES PROTÉGÉS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LA CAMARGUE

18 sites protégés ; 24 745 ha
(dont 266 ha de DPM, 14 135 ha en Réserve naturelle, et la totalité en Parc naturel régional (17 sites en Camargue et 1 dans les Alpilles))
Un milieu exceptionnel en Europe aux multiples usages



LA CRAU

Un site protégé ; 1 270 ha
(dont 1 238 ha en Réserve nationale)
Dernière grande steppe d'Europe occidentale soumise à l'abandon du pâturage extensif



ETANG DE BERRE

8 sites protégés ; 2 291 ha
Des richesses écologiques insoupçonnées au cœur d'une zone urbanisée et industrialisée



RADE DE TOULON-OUEST VAR

6 sites protégés ; 661 ha
(dont 385 ha de DPM)

Des coupures agricoles et naturelles préservées dans un contexte de périurbanisation



LES CALANQUES ET ILES DE MARSEILLE

6 sites protégés ; 1 324 ha
(dont 1 305 ha en cœur de Parc national)

Un espace naturel riche aux portes de Marseille, soumis à une forte fréquentation touristique et sujet aux pollutions urbaines



LA CÔTE BLEUE

1 site protégé ; 3 465 ha
Un paysage calcaire représentatif de la Provence méridionale, soumis aux incendies et à la pression résidentielle



RADE D'HYERES ET ILES D'OR

14 sites protégés ; 1 862 ha (dont 464 ha en cœur de Parc national)

Des espaces agricoles et naturels littoraux préservés dans un contexte de développement urbain et de mutation agricole



LES MAURES

14 sites protégés ; 3 120 ha (dont 78 ha de DPM et 911 ha en réserve naturelle)

Biodiversité et paysages emblématiques du littoral varois fortement attractifs



BASSE VALLEE DE L'ARGENS

1 site protégé ; 261 ha

Des milieux humides remarquables fortement fréquentés au rôle important de zone d'expansion des crues



L'ESTEREL

1 site protégé ; 1 346 ha (dont 353 ha de DPM)

Une entité géologique et paysagère remarquable avec de fortes spéculations foncières



GRAND NICE

2 sites protégés ; 35 ha

Des promontoires très fréquentés et convoités



OUEST COTE D'AZUR

5 sites protégés ; 250 ha (dont 161 de DPM)

Des espaces rétro-littoraux à conserver, soumis à de fortes pressions urbaine et touristique



LA RIVIERA

2 sites protégés ; 10 ha

Des espaces naturels rares et isolés à forte valeur culturelle

DONNER POUR MON LITTORAL...

Chacun de nous peut manifester son soutien à la préservation du littoral en faisant un don au Conservatoire du littoral. En effet, l'établissement est habilité à recevoir les dons numéraires, des donations de biens immobiliers, des dations en paiement et legs. Autant de démarches pour appuyer notre action en faveur de la préservation des espaces naturels littoraux. Pour toute information, rapprochez-vous de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur ou rendez-vous sur

www.conservatoire-du-littoral.fr.

Vaccarès, Les Saintes-Maries-de-la-Mer

CHIFFRES CLÉS AU 1^{ER} JANVIER 2018

DOMAINE PRÉSERVÉ PAR LE CONSERVATOIRE

40 500 ha

répartis sur 79 sites
(plus du 1/5 de son patrimoine national)

57 %

ont été acquis par le Conservatoire (350 actes de vente signés)

38 %

ont été transférés par l'Etat (affectation de terrains de la Défense, des phares et balises notamment), ou dations en paiement des droits de succession

2 %

proviennent de donations (dons ou legs de particuliers, ou cession à l'euro symbolique d'entreprises ou de collectivités)

3 %

de Domaine public maritime ont été remis en gestion par l'Etat au Conservatoire pour 30 ans

* Le site le plus vaste :

Vaccarès en Camargue (13 308 ha compris dans un ensemble d'un seul tenant de 20 590 ha)

* Le plus petit :

Cap Martin : site Eileen Gray-Le Corbusier sur la Riviera (moins de 1 ha)

LA GESTION ET LA RESTAURATION

47 communes littorales

sur les 65 ont au moins un site sur leur territoire ; seulement 9 ne sont pas directement impliquées dans la gestion

61 conventions de gestion

(dont 19 en co-gestion), concernant 56 gestionnaires de sites

200 « gardes du littoral »

employés par les gestionnaires de sites, dont 60 détenant des pouvoirs de police

Une centaine de conventions agricoles,

qui concernent plus de 5 000 ha

400 bâtiments

dont 12 classés ou inscrits au titre des monuments historiques

11 « Maisons de site »

ouvertes au public

6 millions de visiteurs

estimés sur les sites

15 millions d'euros

consacrés à la protection, l'aménagement, l'entretien, l'accueil du public chaque année (dont 10 % par le Conservatoire)

CONTACT

DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bastide Beaumanoir • 3, rue Marcel Arnaud • 13 100 Aix-en-Provence • Tél : 04 42 91 64 10
mail : paca@conservatoire-du-littoral.fr

 Conservatoire du
littoral

www.conservatoire-du-littoral.fr